

Burundi : La mise en oeuvre de la Déclaration de Libreville à l'état embryonnaire

Arrib News, 19/03/2014 © Source Xinhua La mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, signée en août 2008 dans la capitale gabonaise, reste à l'état embryonnaire au Burundi, a reconnu mardi à Bujumbura Mme Sabine Ntakarutimana (photo), ministre burundaise de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida. Les défis sont encore immenses, a-t-elle souligné lors de l'ouverture d'un atelier de validation du document relatif à "l'analyse de la situation et estimation des besoins en santé et environnement" (ASEB), en citant notamment la pollution résultant des ordures ménagères, des eaux usées, des excréments, du transport et de l'incinération des déchets en plein air.

Les affections broncho-pulmonaires et les intoxications en sont les conséquences, a-t-elle fait remarquer. Mme Ntakarutimana a déclaré que le gouvernement burundais est déterminé à avancer avec les autres pays africains en entreprenant le processus de mise en oeuvre de la Déclaration de Libreville, préalable à l'élaboration des plans d'action conjoints santé-environnement pour le Burundi. Pour ce faire, la ministre Ntakarutimana a plaidé pour que l'assainissement de l'environnement soit un objectif aussi au Burundi afin que la population burundaise puisse jouir d'une santé meilleure. Elle a également indiqué que les menaces sur l'environnement, telles que les sécheresses prolongées et les inondations, conduisent à la diminution des rendements agricoles et aux problèmes de sécurité alimentaire. À ses yeux, il en résulte que la malnutrition des enfants de moins de cinq ans devient importante.